

Le Président

Monsieur Jean-Marc AYRAULT Premier ministre Hôtel de Matignon 57, rue de Varenne 75 700 PARIS

Rennes, le 1 3 NOV. 2013

Objet: Vœux de session

Monsieur Le Premier ministre,

Au cours de la session plénière du 24 octobre 2013, l'Assemblée départementale d'Ille-et-Vilaine a adopté :

- un vœu relatif à la réhabilitation des soldats « fusillés pour l'exemple » de la guerre 1914-1918.
- Un vœu relatif à la séparation des banques.

Je tenais à vous en faire part.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Amilia

Jean-Louis TOURENNE



VŒU RELATIF A LA SEPARATION DES BANQUES

Proposé par François RICHOU

Un débat a lieu sur une question vitale pour tous les citoyens de notre pays, d'Europe et du monde, mais il se déroule en coulisse : c'est la séparation stricte entre les banques de dépôt et de crédit d'une part, et les banques d'affaires et de marché d'autre part.

La loi « de séparation et de régulation des activités bancaires » adoptée à la mi-juillet au Parlement français permettra aux abus des banques de perdurer, puisqu'elle ne les coupe pas en deux. Elle n'empêchera pas un nouveau krach financier d'avoir lieu. Pire, en cas d'accidents bancaires, ou bien les banques bénéficieront toujours de la garantie publique, ou bien les autorités publiques se chargeront de faire assumer aux actionnaires, clients et déposants, les pertes des activités de marché des établissements en situation critique, comme ce fut fait à Chypre.

La situation est la suivante : combinés, les actifs de BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE, représentaient 344 % du PIB français en 2009, contre 95 % en 1990. Les quelque 5000 milliards d'euros d'aides fournis par les pays européens aux banques européennes entre 2008 et 2012 n'ont fait que reporter les échéances en gonflant les bulles financières et en imposant l'austérité aux peuples.

Nous voyons toujours les conséquences des emprunts toxiques se manifester auprès des collectivités locales comme auprès des particuliers. Nous constatons que l'accès au crédit pour les entreprises se durcit. Nous déplorons les efforts fiscaux demandés aux collectivités locales, certaines allant jusqu'à se financer directement sur les marchés financiers parce que les besoins de la population augmentent et que les dotations de l'État sont réduites.

Considérant que les établissements bancaires ne peuvent à la fois fournir les services indispensables au développement économique et social et manœuvrer sur les marchés financiers ;

Considérant que contribuables et clients doivent être intégralement protégés des égarements de la finance et que le crédit aux entreprises, aux ménages, aux collectivités territoriales et à l'État ne peut continuer à dépendre de stratégies financières ;

Considérant qu'aucun argument ne peut s'opposer à la sanctuarisation des activités

de dépôt et de crédit, sauf l'intérêt des établissements financiers eux-mêmes ;

Considérant qu'il y a urgence, à la fois en raison des effets de la crise sur la vie quotidienne de nos collectivités et de ses conséquences tant au niveau de la France que de l'Europe;

Le Conseil Général d'Ille et Vilaine se prononce pour la mise en place d'une législation de séparation stricte entre banques de dépôt et de crédit d'une part, et banques d'affaires et de marché d'autre part.

Il demande le dépôt et le vote, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de la proposition de loi « relative au crédit et à la séparation entre banques de dépôt et banques de marché ».

Adopté à la majorité.

Destinataires

Vœu relatif à la séparation des banques

- Président de l'Association Française des Banques. 18, rue Lafayette. 75 009
 PARIS
- Président de la Fédération Bancaire Française. 18, rue Lafayette. 75 009 PARIS
- Gouverneur de la Banque de France. 31, rue Croix des Petits Champs. 75 049
 PARIS Cedex 01.
- Président de l'Association Française des Usagers des Banques. 45-47 rue Saint Denis. 75 001 PARIS
- Fédération CFDT Banques et Asurances. 47-49, avenue Simon Bolivar. 75 950
 PARIS Cedex 19
- Fédération CFTC Banques. 132, Faubourg Saint Denis. 75 010 PARIS
- Fédération des Employés et cadres Force Ouvrière. 28, rue des Petits Hôtels.
 75 010 PARIS.
- Syndicat Nation de la Banque et du Crédit (CFE-CGC). 2, rue Scandini. 93 691
 PANTIN Cedex.
- Union départementale de la CGT 35. 31, boulevard du Portugal. CS 90 837.
 35 208 RENNES Cedex 2.
- Union départementale de FO 35. 35, rue d'Echange. 35 000 RENNES
- Union départementale de la CFDT 35. 10, boulevard du Portugal. 35 200 RENNES
- Union départementale de la CFTC 35. 158, rue de Nantes. 35 000 RENNES
- Union départementale CFE-CGC 35. 18, rue Chicogné. 35 000 RENNES
- Claude BARTOLONE. Président. Assemblée nationale. 126, rue de l'Université.
 75 355 PARIS
- Jean-Pierre BEL. Président. Sénat. 15, rue de Vaugirard. 75 291 PARIS Cedex 06
- Pierre MOSCOVICI. Ministre de l'Economie et des Finances. 139, rue de Bercy. 6^{ème} étage. 75 572 PARIS.

- Bernard CAZENEUVE. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget. 139, rue de Bercy. 5^{ème} étage. 75 572 PARIS.
- Jean-Marc AYRAULT. Premier ministre. Hôtel de Matignon. 57, rue de Varenne.
 75 700 PARIS
- François HOLLANDE, Présidence de la République. Palais de l'Elysée. 55, rue du Faubourg Saint Honoré. 75 008 PARIS